

27 mar 2009 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2009

Allocations familiales pour enfants handicapés - travailleurs indépendants

Tous les enfants handicapés pourront désormais bénéficier du nouveau système de calcul des allocations familiales majorées pour travailleurs indépendants

Tous les enfants handicapés pourront désormais bénéficier du nouveau système de calcul des allocations familiales majorées pour travailleurs indépendants

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal améliorant l'accès aux allocations majorées pour tous les enfants handicapés dans le régime des travailleurs indépendants.

La proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, et de Mme Julie Fernandez Fernandez, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, permet à tous les enfants handicapés d'avoir accès au nouveau système d'évaluation à partir du 1er mai 2009. Il s'agit de la même décision que celle prise pour le régime des travailleurs salariés lors du Conseil des ministres du 13 mars 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>